# ARRETE PORTANT REVALORISATION AU 1ER OCTOBRE 2021

Le Maire (*ou le Président*) de *(dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement d'accueil)*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le décret n°… portant statut particulier du cadre d’emplois des …,

Vu le décret n° … fixant l’échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique

Considérant la dernière situation de M……………………….. ……………………. (préciser le grade), au …..ème échelon, I.B. ……… , I.M…….. avec un reliquat d’ancienneté de …………………….., à compter du ……………..

Considérant qu’il convient de revaloriser M…………….. à compter du 1er octobre 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La situation de M…………………………………………………………… est modifiée comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Situation ancienne** | **Situation nouvelle au 1er octobre 2021** |
| ……………………………… *(préciser le grade)*  …ème échelon  Indice brut : ……  Indice majoré : ……  Reliquat d’ancienneté : … | ……………………………… *(préciser le grade)*  …ème échelon  Indice brut : ……  Indice majoré : 340  Reliquat d’ancienneté : … |

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera :

* Notifié à l’agent,
* Transmis au comptable de la collectivité,
* Transmis à la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Fait à……………………………………….. Le……………………………………….

Signature (et référence) de l’autorité territoriale

Notifié à l’agent le :

(date et signature)

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).